

## **ASBL Belgian Veteran Glider Club**

### **Assemblée générale 03 octobre 2020, Rue de Porcheresse 11 à Mohiville 16H30.**

Présents : Philippe Goffaux, André Wyaux, Bruno Pieraerts, Guy Marchal, Jonathan Van Malder, Pierre Louis ,Firmin Henrard.

Absent : Vincent Houvenaghel

Procurations : à Pierre Louis de Michel Zinque  
à Guy Marchal de Guy Dessauvages  
à Guy Marchal de Christian Viroux  
à Firmin Henrard de Henry Hyernaux  
à Firmin Henrard de Sven Abels

Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 30 mars 2019 par le secrétaire Guy Marchal, P.V. approuvé.

#### Comptes 2019.

Exposé des comptes de 2019 par Bruno Pieraerts.

Frais 6870 €, Recettes 7810 €, boni : 940 €. Les comptes sont approuvés.

#### Budget 2020

Examen de la situation financière actuelle pas possible vu l'absence de Vincent.  
Nettement défavorisée par la pandémie Covid-19. A revoir plus tard.

#### Élections et renouvellement des mandats échus. (3 ans)

André Wyaux et Michel Zinque se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Jonathan Van Malder présente sa candidature ainsi que Vincent Hoevenaghel

Ils sont élus à l'unanimité pour trois ans.

Vincent Hoevenaghel est désigné trésorier à la place de Bruno Pieraerts.

#### Rendez-vous international des planeurs anciens à Nordhorn-Lingen du 23 au 29 juillet 2021.

On peut s'inscrire via internet sur le site Vintage Glider Club Events

Coût : 50€ par inscription (planeur) et 30 € par pilote supplémentaire.

Paiement à l'avance possible.

L'aérodrome se situe à environ 350 km de Mohiville.

#### Rallye international des planeurs anciens à Achmer du 31 juillet au 8 août 2021.

Les prix des inscriptions sont identiques que pour le rendez-vous.

Treillée : 7,50 €.

Remorquage 600 mètres : 45 €.

Hangar : 8 € par nuit.

Caravane - tente : 9 € par nuit

Grosse tente : 15 €.

Accompagnants : 5 €.

La distance entre le rendez-vous et le rallye est de 70 km environ.

#### Maubray 2021, « Volstice »,

Toujours mi-juin au solstice, 2 jours de bonne ambiance avec de nombreux vols non-stop du samedi à 5 heures du matin jusqu'à 22H30.

Le lendemain, dimanche, vols à des heures plus normales...

Treillées : 8,50 €.

Remorquages avion possibles aussi.

Samedi 19 juin et dimanche 20 juin 2021.

### Règlement d'ordre intérieur. (ROI).

Il régit notamment l'utilisation des planeurs Ka8 et KA13 et oblige le pilote à être en ordre au niveau licence, visite médicale et exigences des vols requis par la réglementation.

Assoconnect de la FCFVV permet de vérifier les documents des pilotes.

Le club décide notamment par ses moniteurs que le nouveau membre peut voler sur les machines du club. Les moniteurs doivent vérifier les compétences de pilotage des membres pilotes.

Il y aura une franchise en cas de casse des planeurs (à définir).

### Ka8

Acheté en remplacement du Jaskolka.

Avec l'appui de Pierre Louis, mise en pool éventuelle avec l'ACUL (Aéro club universitaire de Louvain) et les Faucheurs de Marguerites (BVGC).

Denis Nootens et Joseph Art considèrent que la formation de base est idéale avec le Ka13 puis KA8 pour les vols solo avant de continuer les perfectionnement sur Ka6, ASK 21, Discus, etc.

Il faudra discuter des modalités pour cette mise en pool entre l'ACUL et la BVGC. (Belgian Veteran Glider Club).

### Divers

On recense 15 pilotes chez nous mais c'est difficile de vérifier même avec AssoConnect, nous allons leur adresser une demande personnelle afin d'avoir la confirmation de leur adhésion.

Les cotisations pilotes sont portées à 50 € par an.

Vincent et Jonathan vont créer un nouveau site qui permettra la réservation des planeurs et offrir notamment d'autres possibilités.

Parachute Ka8 ; nous n'avons pas de parachute pour le Ka8, Firmin prête le sien pour dépanner. Guy va se renseigner pour en acheter un. L'amortissement est de 100 euros par an sans compter le repliage.

Souper annuel du 21 novembre. Annulé à cause de la pandémie. Firmin préviendra le traiteur et le comité de la salle.

Firmin annonce qu'il a introduit sa demande pour passer les examens de moniteur vol à voile.

Les statuts prévoient 8 administrateurs maximum. L'assemblée décide de porter le nombre à 10, la modification sera apportée aux statuts.

Les flarms montés dans les deux planeurs devraient nous permettre de vérifier les vols qui ont eu lieu. Il y a un système KTrax logbook qui permet le relevé à l'aide des flarms. Cela coûte 13 € par planeur et par an que nous prendrons.

Fin de l'assemblée à 18H45

Le secrétaire,

Marchal G.

Le président,

Henrard F.